



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 5 octobre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1206-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1200-2018 (CONCORDANCE AU RÈGLEMENT DE LA MRC URB-205-
12-2020)**

Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-12-2020. Les dispositions concernent des corrections techniques, notamment en lien avec l'entrée en vigueur en 2018 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (RLRQ, P-41.1, r. 1.1).

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville, le 25 novembre 2021, et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 7 décembre 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal entre 8h00 et 22h00, le 7 décembre 2021.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Arcoite', written in a cursive style.

Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière